République Tunisienne Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine

Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM)

AVIS DE CONSULTATION N° 1/2016

ACQUISITION DE FOURNITURES SPECIFIQUES DESTINÉES À LA CONSERVATION PRÉVENTIVE DES ARCHIVES (papiers et audio-visuelles)

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM), relance la présente consultation pour l'acquisition de boîtes et pochettes de conservation des supports audio et audio-visuels ainsi que d’équipements d’entretien de ses archives.

Les Entreprises Tunisiennes ou groupement d'entreprises tunisiennes intéressées par cette consultation peuvent retirer le cahier des charges (sans frais) auprès du bureau d'ordre du CMAM, au 8, rue 2 Mars 1934, Sidi Bou Saïd- Tunis. Tous les jours du Lundi au Vendredi de 8h00 à 14hOO. N° de téléphone : 71740102.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux stipulations du cahier des charges et doivent parvenir à l'adresse :

**Monsieur le Directeur Général**

**Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM)**

**8, Rue du 2 Mars 1934, 2026 Sidi Bou Saïd**

sous plis recommandés ou par rapide poste ou remis directement contre reçu du bureau d'ordre du CMAM du Lundi au Vendredi de 8h00 à 14hOO. La date limite de remise des offres est fixée pour le mardi 13 septembre 2016 à 1OhOO (le cachet du bureau d'ordre du CMAM fait foi) et ce, quel que soit le type d'envoi. L'ouverture des plis et le dépouillement des offres seront effectués au siège du CMAM le 13 septembre à10h30.

L'Enveloppe extérieure doit être fermée et scellée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général du CMAM et ne doit porter aucune mention sauf l'indication suivante :

**« NE PAS OUVRIR : CONSULTATION N° 1/2016-** ACQUISITION DE FOURNITURES SPECIFIQUES DESTINÉES À LA CONSERVATION PRÉVENTIVE DES ARCHIVES (Papiers et audio-visuelles) ».

Seront rejetées les offres parvenues après la date limite de réception ou non conforme aux conditions spécifiques mentionnées dans le cahier des charges.